Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
Culture
Communication

Dossier n°

Reçu le

(ne rien inscrire ci-dessus)

Aide à la modernisation des diffuseurs de presse

MODERNISATION DE L'ESPACE DE VENTE
Demande de subvention

1. Informations générales

IDENTITE
NOM (en majuscules) :.....
Prénom :.....
Intitulé commercial (en majuscules) :.....
.....
N° SIRET :.....
Adresse du magasin :.....
.....
Code postal :..... Ville :.....
Tél. :.....
Fax :.....
Courriel :.....

CATÉGORIE (ne cocher qu'une seule case)	
☐	Exploitant d'un kiosque à journaux
☐	Diffuseurs de presse spécialistes en petite superficie
☐	Autre diffuseur de presse

SUBVENTIONS DÉJÀ SOLLICITÉES AU TITRE DE L'AIDE À LA MODERNISATION DES DIFFUSEURS				
☐	Aucune			
☐	Espace de vente[1]	n° du dossier :	Date d'attribution :	
☐	Informatique[2]	n° du dossier :	Date d'attribution :	Date d'installation :

2. Engagements concernant les conditions d'accès à l'aide

Je soussigné.....
m'engage sur l'honneur à respecter, au plus tard au terme de la réalisation de mon projet de modernisation, les conditions d'accès spécifiques à la catégorie de diffuseur de presse à laquelle j'appartiens[3] :

1° Pour les exploitants de kiosque à journaux : pas de condition d'accès spécifique ;

2° Pour les diffuseurs de presse spécialistes en petite superficie :

- Disposer d'une surface totale de vente de 30 m² au plus ;
- Consacrer au moins 50 mètres linéaires développés à la vente de la presse ;
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel relatif à l'activité de vente de la presse d'au moins 90 000 euros ;

3° Pour les autres diffuseurs de presse :

[1] Un même diffuseur de presse ne peut prétendre qu'à une seule subvention pour un projet de modernisation de l'espace de vente.

[2] Un diffuseur de presse ayant déjà bénéficié d'une subvention pour un projet de modernisation informatique ne peut bénéficier pour le même motif d'une nouvelle aide qu'**à compter de la date du commencement d'exécution du projet** ayant fait l'objet de la subvention précédente (**NOUVEAU**) et que si le nouveau projet présenté ne consiste pas en un simple renouvellement du matériel.

[3] Une attestation du dépositaire ou de la délégation régionale compétente de l'UNDP ainsi que, pour les diffuseurs de presse relevant du 3°, une attestation de stage ou un engagement sur l'honneur seront à fournir ultérieurement, pour le paiement de la subvention éventuellement accordée.

- Exposer en vitrine, dans la mesure où j'en dispose, la presse tant quotidienne que magazine, en assurant une rotation régulière des titres ;
- Assurer l'ouverture du point de vente :
  - soit six jours par semaine dont obligatoirement le dimanche matin ;
  - soit six jours par semaine en respectant l'un des horaires suivants : ouverture au plus tard à 6 heures 30, sans interruption entre 12 heures et 14 heures, jusqu'à 19 heures 30 ;
  - soit six jours par semaine, à raison de neuf heures par jour ;

- Avoir suivi un stage de formation adapté à l'exercice de l'activité de diffuseur de presse ou à défaut, m'être engagé à suivre un tel stage dans un délai de douze mois ;

- Consacrer à l'exposition de la presse une part importante du linéaire mural (cf. tableau ci-après) ;

Superficie du magasin	Part du linéaire mural au sol consacrée à la presse
Jusqu'à 20 m^2	45 %
> 20 m^2 et jusqu'à 40 m^2	40 %
> 40 m^2 et jusqu'à 60 m^2	35 %
> 60 m^2 et jusqu'à 100 m^2	30 %
> 100 m^2	25 %

- Disposer d'un linéaire mural presse de 4 mètres au sol minimum ;

- Possédant une enseigne presse en façade du magasin, sous réserve des réglementations applicables.

À..... , le.....

Signature :

3. Présentation du projet de modernisation

1. Modalités financières

Préciser le ou les modes d'obtention des équipements dont l'installation est envisagée *(cocher toutes les mentions exactes)* :

Achat initial Crédit-bail Autre (préciser) :.....

2. Prestataires et montants

Reporter dans le tableau ci-après le détail des dépenses figurant sur le ou les devis joints, en veillant à mentionner **uniquement les dépenses ouvrant droit à subvention** :

Prestataire	Référence du devis (1)	Référence de l'article ou de la ligne du devis (2)	Type de dépense (3)	Montant HT (en €)
			Total hors taxe (en €)	

(1) Mentionner le numéro (ou à défaut la date) figurant sur le devis joint.

(2) Remplir une ligne pour chaque article ou prestation figurant sur le devis et correspondant à une dépense ouvrant droit à subvention.

(3) Mentionner le sigle correspondant au type de dépense, et reporter ce même sigle devant la ligne concernée du devis :
EP = enseigne presse
MV = mobilier de vitrine (présentoirs, panneaux, gradins, etc.)
EM = linéaire ou élément mural
EC = table, îlot ou élément central
CC = comptoir de caisse
MQ = mobilier dédié à la présentation des quotidiens (tourniquets, échelles murales, etc.)
AD = éclairage du linéaire et accessoires divers (chevalets, tablettes, signalétique, etc.)
LI = frais de livraison et/ou d'installation (NB. : ces frais seront pris en compte au prorata des dépenses éligibles)

4. Pièces à joindre

Le dossier de demande de subvention doit comporter, outre le présent formulaire dûment complété et signé en page 1, 2 et 3, l'ensemble des pièces suivantes :

- un extrait K-bis, sauf pour les exploitants de kiosque à journaux ;
- un avis SIRENE, uniquement pour les exploitants de kiosque à journaux ;
- tous les devis correspondant aux dépenses de modernisation mentionnées dans le tableau en page 4 ;

- un calendrier prévisionnel de la réalisation du projet (indiquant au minimum les dates prévues pour le démarrage et la fin des travaux) ;

- **en cas de recours à une solution de financement de type crédit-bail**, une copie du projet de contrat correspondant (non signé) ;

- le document intitulé « Aide à la modernisation des diffuseurs – Conditions générales », dûment daté et signé en page 6.

5. Envoi du dossier de demande

Le dossier de demande complet doit être envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'organisme gestionnaire de l'aide dont l'adresse est la suivante :

Aide à la modernisation des diffuseurs
DELOITTE
185, avenue Charles de Gaulle
92 524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX